



www.journalumali.com

Journal du Mali

N°441 du 21 au 27 septembre 2023

L'hebdo



AES

QUELLE EFFICACITÉ ?

VISAS SUSPENDUS

DÉSARROI DES ÉTUDIANTS

AS REAL

LE CHAMPION KO

RÉSERVISTES

À L'OMBRE DES FAMA

Alors que la situation sécuritaire se dégrade, les autorités sonnent la mobilisation générale. Le décret sur les réservistes a été adopté mais des questions demeurent.

GRATUIT

Ne peut être vendu



SAISON 2023/2024

LE DECODEUR

A **1 000 FCFA**

DES LA FORMULE **EVASION** (10 000 FCFA)*



*Tarif TTC en vigueur du 15 au 30 septembre 2023 dans la limite des stocks disponibles pour tout nouvel abonnement à la formule EVASION, lié à l'achat d'un décodeur HD CANAL+ à 1 000 FCFA. Parabole et installation gratuites. Voir conditions auprès de votre distributeur agréé ou le 36 555.

ÉDITO

Rassemblement dans la désunion

L'Assemblée générale des Nations unies s'est ouverte le 19 septembre à New-York, aux États-Unis. Grand rendez-vous annuel de l'ONU, elle se tient cette année dans un contexte de grande crise, marquée par une polarisation entre les pays occidentaux et ceux qui souhaitent une « autre voie ». Si on peut deviner sans peine que des plaidoiries seront faites sur les réformes nécessaires du Conseil de sécurité, la tribune servira une nouvelle fois à faire passer des messages, même si inaudibles pour la plupart. Il y a un an, la voix du Mali était portée par le Colonel Abdoulaye Maïga, à l'époque Premier ministre par intérim. Son discours, très commenté, portait notamment sur les tensions avec la Côte d'Ivoire, la CEDEAO et la France et des « remises en place » pour le Secrétaire général de l'ONU, le chef d'État de la Guinée-Bissau, alors Président en exercice de la CEDEAO et le Président du Niger. Un discours souverainiste et anti-impérialiste dont nous devrions retrouver les codes dans celui d'Abdoulaye Diop, le ministre des Affaires étrangères qui conduit la délégation malienne. Tensions avec la France, avec la récente suspension de la délivrance des visas, fin de la MINUSMA, reprise des hostilités avec la CMA, englobée dans la lutte contre le terrorisme, ou encore menaces de la CEDEAO pourraient meubler le document. Avec du recul, en une année peu de choses ont finalement changé. Tensions, crises et guerres rythment notre quotidien, au Mali et dans d'autres pays. Les critiques qui ont pesé sur la Société des Nations et ont conduit à sa dissolution en 1946 peuvent être les mêmes concernant l'ONU, dont le « Club des 5 qui décide de tout », les inefficaces missions de maintien de la paix et l'incapacité à parvenir à un semblant d'équité entre les États irritent.

BOUBACAR SIDIKI HAIDARA

LE CHIFFRE

12

C'est le nombre de cas confirmés de dengue au Mali à la date du 19 septembre 2023. Le chiffre a été dévoilé par le ministère de la Santé.

ILS ONT DIT...

« Si nous abandonnons les principes fondamentaux des Nations-Unies à un pays agresseur et à la paix, un État membre de cet organisme peut-il avoir la certitude d'être protégé ? Si vous permettez que l'Ukraine soit divisée, l'indépendance de toute autre nation est-elle garantie ? Je suggère respectueusement que la réponse est non ». **Joe Biden, Président des États-Unis**, le 19 septembre 2023.

« Nous sommes ici parce que nous disons non à l'obscurantisme, parce que nous refusons l'impérialisme (...), pour dire à ceux qui cherchent à nous diviser qu'ils perdent leur temps. Nous sommes ici parce que nous voulons éviter à tout prix l'amalgame ». **Choguel Kokalla Maïga, Premier ministre**, le 18 septembre 2023.

RENDEZ-VOUS

18 - 24 septembre 2023 :

Semaine du Mali – Azalaï Hôtel – Bamako

24 septembre 2023 :

Fête du cheval – Club hippique – Bamako

24 septembre 2023 :

PSG – Marseille – Ligue 1

24 septembre 2023 :

Atletico Madrid – Real Madrid – Liga

UN JOUR, UNE DATE

21 septembre 1979 : Destitution de Bokassa 1er, fin de l'empire centrafricain et proclamation de la République centrafricaine.



Le gardien de la Lazio Rome **Ivan Provedel** a marqué de la tête dans les ultimes minutes de la rencontre face à l'Atlético de Madrid. Ce but a permis à son équipe d'arracher le match nul. Le dernier but d'un gardien en ligue des champions remonte à 2010, un penalty.



Dramane Diarra a été radié le 19 septembre du corps des magistrats suite à une convocation devant le Conseil supérieur de la magistrature. L'ancien Procureur de la Commune IV du District de Bamako a été radié pour manquement grave à la déontologie du métier.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



La ville de **Derna** en Libye a été presque détruite par un ouragan. Selon un dernier bilan publié le 20 septembre par le croissant rouge libyen, au moins 3351 sont mortes.

RÉSERVE DES FORCES ARMÉES : SONNER LA MOBILISATION

Le 13 septembre 2023, le Conseil des ministres a adopté un projet de décret fixant le Statut particulier de la Réserve des Forces armées et de Sécurité, concrétisant une dynamique de participation citoyenne à la défense de la patrie en cette période de crise. Si l'initiative permet de mobiliser les citoyens pour la défense du pays, les modalités de la mobilisation restent à définir.

FATOUmata MAGUIRAGA

Alors que les choses semblent s'accélérer pour la mise en œuvre de la Réserve des Forces armées, tout reste encore à définir sur un plan pratique. Selon Fousseynou Ouattara, Vice-président de la Commission Défense du Conseil national de Transition (CNT), interrogé sur la chaîne TM1, il s'agit de permettre aux forces armées d'utiliser de façon optimale tout leur potentiel en cas d'agression ou de catastrophe. Le projet de décret, initié conformément à l'article 24 de la Constitution, dispose que « la défense de la Patrie est un devoir pour tout citoyen. Tous les citoyens âgés de 18 ans au moins peuvent être mobilisés aux côtés des Forces armées et de Sécurité pour la défense de la Patrie », précise le communiqué du Conseil des ministres. Son élaboration fait suite à l'application des dispositions de l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023 portant Statut général des Militaires, ainsi que de celles de la Loi n°2016-038 du 07 juillet 2016 portant institution du Service national des Jeunes. N'appartenant pas à l'armée d'active, la Réserve est constituée de personnes appelées réservistes et formées pour renforcer ou apporter un concours aux Forces armées maliennes dans le cadre de la défense nationale. Le décret adopté précise les deux types de réserve, la réserve stratégique et la réserve opérationnelle. La réserve stratégique est constituée des personnels du contingent du Service national des Jeunes ayant accompli le service militaire, des

militaires dont la démission a été régulièrement acceptée, des militaires admis à faire valoir leurs droits à la retraite durant le temps où ils sont soumis à une obligation de disponibilité, qui est de cinq ans, des volontaires ayant souscrit un engagement et de toute autre personne ayant accompli le service militaire. Lorsque la réserve stratégique est mise à la disposition du Chef d'État-major des Armées, elle est dite opérationnelle. Les réservistes mobilisés sont soumis au Statut général des Militaires et à toutes autres dispositions législatives et réglementaires en vigueur régissant les militaires. L'adoption du décret fixant le statut des réservistes est une nouvelle étape qui permettra désormais de déterminer l'état des réservistes et les conditions de leur mobilisation, d'assurer les garanties d'un renfort capital en cas de crise, de catastrophe naturelle ou de guerre, d'apporter un haut niveau de compétences supplémentaires aux Forces armées et de Sécurité et d'encourager les jeunes à contribuer à la Défense de la Nation.

« La Réserve n'est pas seulement pour ceux qui ont fait le service militaire (...). Si tout le monde peut être mobilisé, ce n'est pas tout le monde qui ira sur le front. »

Renfort naturel Cet encouragement des jeunes à participer à la défense de la Nation est d'autant plus normal que ces derniers constituent les forces vives dont l'engagement est indispensable à sa vie, remarque Ousmane Abou Diallo, Président de l'Amicale des anciens du Service national des Jeunes (AMA- SNJ). « Le pays a besoin de tous



Départ en août 2022 de la première cohorte de fonctionnaires pour Bapho pour suivre la formation militaire obligatoire.

ses fils et filles. La défense est un devoir pour tous parce que nous traversons des moments difficiles et que tout le monde doit jouer sa partition ». Institué en 1983, le Service national des Jeunes ambitionnait de former des citoyens modèles, compétents et au service de la Nation. Avec comme devise « Apprendre, servir et défendre », il constituait un véritable creuset pour fortifier l'esprit national

physique, civique et professionnelle des jeunes en vue de leur participation effective et entière au développement économique, social et culturel du pays et de leur mobilisation pour les besoins de la défense nationale ». Entre 2018 et 2021, une cohorte de 1 300 jeunes a été formée et une autre, constituée exclusivement des admis au concours de la Fonction publique, également. La dernière promotion est constituée

REPÈRES

1983 : Institution du SNJ

1991 : Suppression du SNJ

2016 : Re-institution du SNJ

2023 : Adoption du statut Réservistes

voulu par les autorités pour impulser une nouvelle dynamique et former les ressources humaines indispensables à la mise en œuvre du Mali nouveau appelé de tous les vœux.

Devoir citoyen En contrepartie de ses droits, il est attendu du citoyen l'accomplissement de ses devoirs envers sa patrie. Et l'un des premiers est celui de sa défense, surtout lorsque son existence est menacée. Parce qu'ils seront appelés à diriger le pays, les jeunes doivent en assurer aussi l'existence, car « pour diriger un pays, encore faut-

moment », est une occasion pour tous les citoyens de se sentir concernés par la défense de la patrie. Assurant qu'au SNJ, ils « sont prêts » à répondre, il explique que même après leur période de mobilisation, les militaires à la retraite, par exemple, peuvent encore servir. En termes de formations, de conseils ou d'autres types d'appui. Les jeunes ont suffisamment de droits et un des devoirs est de sauver le pays, renchérit Dr Bréma Ely Dicko. Donc mettre à disposition ces forces permet de créer le cadre officiel qui permettra d'identifier qui de droit le moment venu. C'est une mesure salubre, parce qu'elle permettra d'anticiper d'éventuels besoins en réservistes. Cela permettra aussi de raffermir le patriotisme chez les jeunes et de leur faire mieux comprendre comment fonctionne l'armée. « Nous avons besoin de développer l'orgueil national », estime pour sa part le Dr Amadou Traoré, sociologue, Chef de département à la Faculté des Sciences sociales de Ségou (FASSO). Et, pour ce faire, il faut du patriotisme. Ceux qui ont fait la formation militaire sont dotés de ce sens de la responsabilité et de l'amour de la patrie. Déplorant que, malgré la situation de guerre, certains ne se sentent pas concernés, il estime que « tous les Maliens sont des soldats », à différents degrés. Il faut donc construire une « mentalité commune ».

Sur le plan politique, cette formalisation de la Réserve peut constituer un espoir, parce qu'elle peut interpeller les citoyens sur la prise en compte des services régaliens que chacun doit rendre. Selon le Dr Traoré, l'idéal se construit, et pas en un jour. Il faut donc concrétiser notre devise « Un Peuple, Un But, Une Foi » à travers le patriotisme et la confiance en soi. « C'est d'abord aux Maliens de défendre leur patrie ». Si le pouvoir et la liberté appartiennent au Peuple, il doit les assumer au bout d'efforts à capitaliser. ■

3 QUESTIONS À



BRÉMA ELY DICKO

Sociologue - Membre de la Commission de rédaction de l'avant projet de Constitution

1 Que vous inspire l'adoption du Statut des réservistes ?

Ce n'est pas une surprise et pour moi c'est une bonne initiative, assez attendue. Déjà, dans l'avant-projet de Constitution cela avait été mentionné. À partir du moment où la Constitution est adoptée, elle s'impose à tout le monde. C'est aussi une bonne chose dans la mesure où le contexte sécuritaire se dégrade, malgré les efforts consentis par les FAMA et leurs partenaires. On a donc besoin que les jeunes soient davantage encadrés et que la question de la souveraineté ne reste pas un vain slogan.

2 Cela entre-t-il dans le cadre de la reconquête de la souveraineté nationale ?

Tout à fait, parce que la souveraineté concerne tous les aspects. Ces dix dernières années, nous avons confié notre sécurité à des acteurs externes (Barkhane, Minusma, G5 Sahel) et on a vu des résultats mitigés, malgré les efforts consentis et le sang versé. Ce sont des solutions intermédiaires. Les solutions durables imposent que les citoyens s'engagent.

3 Quelle est la particularité des réservistes par rapport à d'autres volontaires ?

Les autres volontaires sont automatiquement recrutés, activés et payés chaque mois. Une dépense énorme pour les caisses de l'État, avec des résultats mitigés. Ici, parmi les jeunes qui vont être mobilisés, certains aspirent déjà à intégrer les corps armés. Ils n'ont plus besoin de passer par des amis ou la corruption pour les intégrer. Ceux qui vont être identifiés et mobilisés seront formés ■

RÉSERVISTES : NOUVELLE DYNAMIQUE AU MALI ET AU BURKINA FASO

Pour constituer des effectifs militaires, plusieurs pays du monde ont recours aux services de réservistes. Récemment confrontés à des défis sécuritaires importants, le Mali et le Burkina Faso ont envisagé de renforcer leurs effectifs militaires par des citoyens. N'appartenant pas à l'armée d'active, ils sont formés pour apporter un concours aux forces armées dans le cadre de la défense de la Patrie. Volontaires ou réservistes, ils constituent un appui aux militaires et leurs rôles varient en fonction des pays.

FATOUMATA MAGUIRAGA



Des Volontaires pour la défense de la Patrie au Burkina Faso en octobre 2022.

La réserve est constituée de 2 composantes. La première est composée de membres de la société civile avec ou sans expérience et d'anciens militaires s'étant engagés. Après une formation et un entraînement spécifique, ces hommes et ces

femmes apportent un soutien temporaire qui peut être plus ou moins long en fonction des pays. Ils se voient confier les mêmes missions que les militaires actifs. Ils sont membres de la réserve opérationnelle. Quand à la réserve citoyenne, elle est composée de volon-

naires qui sont agréés auprès des autorités en fonction de leurs expériences, mais aussi de leur intérêt pour les questions de défense. Leur soutien constitue généralement un appui au renforcement de l'esprit de la Défense nationale et au raffermissement des liens entre civils et militaires.

Nouvelle dynamique Ce sont plus de 2 000 élèves fonctionnaires qui ont commencé à effectuer le Service National de Défense (SND) ce 11 septembre au Burkina Faso. À l'issue d'une formation civique et militaire de 3 mois, ils seront désormais des réservistes pour l'armée. C'est le 17 août 2023 que l'Assemblée législative de Transition (ALT) a adopté un projet de loi portant

formation civique et militaire au Burkina Faso. Une loi qui, dès sa promulgation par le gouvernement, permettra que le SND concerne les jeunes de 18 à 35 ans. Ces réservistes constitueront avec les Volontaires pour défense de la Patrie (VDP) dont plusieurs sont déjà morts dans des attaques terroristes des appuis aux Forces de défense et de sécurité, espèrent les autorités. En termes de réservistes, en Afrique, en 2022, on dénombrait en Égypte 479 000 personnes, en Algérie 150 000, au Maroc 150 000, en Tanzanie 80 000, en Ouganda 10 000, en Zambie 3 000 et aux Comores 1 600. Les 10 premiers en Afrique en termes de réservistes ne sont pas en Afrique de l'Ouest et dans le classement 2022 des réservistes militaires par État, il n'existe pas de données sur le Mali et le Burkina Faso, selon la carte de l'International Institute for Strategic Studies, comme pour d'autres pays de la sous-région. ■

DEUX TYPES DE RÉSERVE

1

RÉSERVE STRATÉGIQUE

Personnels du contingent du Service national des Jeunes



Des militaires dont la démission a été régulièrement acceptée



Des militaires admis à faire valoir leur droit à la retraite et durant le temps d'obligation de disponibilité 5 ans



Des volontaires ayant souscrit un engagement



Toute autre personne ayant accompli le service militaire



Février 2023 : Présentation Première cohorte de fonctionnaires ayant fait le service militaire obligatoire : 784 recrues

2

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

Lorsque la réserve stratégique est mise à la disposition du Chef d'Etat-major des Armées, elle est dite opérationnelle



Consommer Sahel Infusion, c'est consommer le Made in Mali.



ALLIANCE DES ÉTATS DU SAHEL : UNE COALITION QUI REBAT LES CARTES DANS LA RÉGION

Le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont signé le 16 septembre 2023 à Bamako la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel (AES), dans le but d'établir une « architecture de défense collective et d'assistance mutuelle ». Cette nouvelle alliance ouvre également la voie à une plus large coopération sur le plan sécuritaire entre les trois pays et s'apparente à une coalition contre la Cedeao.

MOHAMED KENOUI

Cette Charte, composée de 17 articles et par laquelle le Mali, le Burkina Faso et le Niger « s'engagent à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et la criminalité en bande organisée dans l'espace commun de l'Alliance », est entrée en vigueur dès sa signature par les parties contractantes. Pour Dr. Alpha Alhadi Koïna, géopolitologue et expert des groupes extrémistes au Sahel, la création de l'Alliance des États du Sahel est « tout à fait normale ». « Ce sont les 3 pays qui sont les plus touchés par le terrorisme. Avec le retrait du Mali du G5 Sahel, le fonctionnement normal de l'organisation n'était plus possible, parce que le Mali assurait la continuité territoriale ».



Le président de la transition, le Colonel Assimi Goïta signant la charte de l'Alliance des États du Sahel.

de l'Azawad (CMA), certains analystes soutiennent que cet article permettrait aux soldats burkinabé et nigériens de combattre aux côtés des

Mais, pour le Dr. Koïna, même si l'article 5 de la Charte du Liptako-Gourma permet au Burkina Faso et au Niger de prêter main forte au Mali en cas de besoin, un éventuel déploiement de ces forces n'est pas encore à l'ordre du jour. « Je pense qu'aujourd'hui on n'en est pas encore là. Les deux pays amis sont aussi occupés à lutter contre les groupes extrémistes chez eux. Il est donc fort probable que cela n'arrivera pas aujourd'hui », avance-t-il.

« Message » à la Cedeao

Alors que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) brandit toujours la menace d'une intervention militaire au Niger, pour rétablir le Président déchu Mohamed Bazoum suite au coup d'État du 26 juillet 2023, le Burkina Faso et le Mali ont déjà indiqué considérer toute intervention militaire dans ce pays comme une déclaration de guerre contre eux deux. Dans la continuité de l'article 5, l'article 6 de la Charte stipule que « toute atteinte à la souveraineté et à l'intégrité du territoire d'une ou plusieurs

EN BREF DES PARTIS POLITIQUES LANCENT UN APPEL POUR LA PAIX

26 partis politiques ont lancé un appel pour la paix et la stabilité au Mali le 18 septembre. À l'initiative de l'URD, ces formations politiques condamnent de la manière la plus ferme les meurtres et autres actes criminels commis à l'encontre des populations civiles innocentes et de leurs biens. Ils encouragent le gouvernement à prendre toutes ses responsabilités avec fermeté pour défendre l'unité, l'intégrité territoriale, la paix et la stabilité et rappellent que l'intégrité territoriale et la souveraineté du Mali sur l'ensemble de son territoire ne sont pas négociables. Les partis signataires sont entre autres l'URD, l'ADP-Maliba, l'ADEMA-PASJ et des partis mineurs. De nombreux partis d'envergure n'ont pas signé, notamment SADI, la CODEM ou encore le PARENNA, dont les responsables assurent que la déclaration leur est parvenue en retard et qu'ils prendront le temps de l'étudier avant d'apposer une éventuelle signature. Le parti Yelega s'est refusé à tout commentaire. ■ M.K

Dans un contexte où les affrontements ont repris entre les FAMA et la CMA, certains analystes soutiennent que cet article permettrait aux soldats burkinabé et nigériens de combattre aux côtés des FAMA.

Intervention Burkina-Niger au Mali ? « Les parties contractantes œuvreront en outre à la prévention, à la gestion et au règlement de toute rébellion armée ou autre menace portant atteinte à l'intégrité du territoire et à la souveraineté de chacun des pays membres de l'Alliance, en privilégiant les voies pacifiques et diplomatiques et, en cas de nécessité, à user de la force pour faire face aux situations de rupture de la paix et de la stabilité », stipule l'article 5 de la Charte. Dans un contexte où les affrontements ont repris entre l'armée malienne et les ex-rebelles de la Coordination des mouvements

FAMA dans le nord du pays. « Logiquement, les autres pays de l'Alliance devraient nous appuyer dans la guerre contre les groupes armés irrédentistes du nord. Si cela ne se fait pas, cela veut dire qu'on n'a pas appliqué comme il faut les accords de la nouvelle alliance », estime le journaliste et analyste politique, Alexis Kalambry. « Si les pays sont signataires, cela veut dire qu'ils souscrivent au contenu de ce document et il ne devrait pas y avoir de problème dans l'application. Rien ne les retient (Burkina Faso et Niger, Ndlr) à venir combattre aux côtés des forces maliennes », glisse pour sa part une autre source.



ADAMA DIONGO

« Ce n'est pas une trêve déjà décrétée mais une recommandation »

Dans la région de Bandiagara, les différents groupes armés pourraient observer une trêve de 3 mois à partir du 25 septembre prochain, à la demande des populations locales. Entretien avec Adama Diongo, Porte-parole du Collectif des associations de jeunes du pays dogon.

PROPOS RECUEILLIS PAR MOHAMED KENOUI

Une trêve de 3 mois pourrait être observée dans la région à partir du 25 septembre prochain. Qu'en est-il exactement ?

Nous l'avons appris dans les recommandations d'une rencontre qui s'est tenue à Bandiagara entre les populations elles-mêmes. Ce n'est pas une trêve qui a été déjà décrétée, mais c'est une recommandation des populations. Elles ont demandé aux différents groupes armés qui sont dans la zone, que ce soit les chasseurs ou les terroristes, que chacun observe une trêve de 3 mois. Certains pensent que les groupes armés se sont assis, ont négocié et signé un accord, mais ce n'est pas le cas. Ce sont les légitimités traditionnelles, accompagnées de toutes les autres forces vives, qui ont tenu une rencontre et qui ont fait une doléance.

Cela ne signifie donc pas qu'il n'y aura plus d'incidents sécuritaires pendant les 3 prochains mois...

Non, en rien. Lors de la rencontre, Da Na Ambassagou était dans la salle et ils ont reçu le message de façon directe. Au niveau des groupes terroristes, personne n'était représenté. La question s'est posée sur la façon de leur transmettre cette doléance. Il a été recommandé de trouver des émissaires et d'aller les rencontrer pour leur expliquer la volonté des populations de les voir s'inscrire dans ce cessez-le-feu.

Parmi les recommandations, il y a également l'accélération du processus du DDR en faveur des groupes d'auto-défense. Qu'est-ce qui bloque ?

C'est toujours le manque d'assurance qu'ils ne seront pas attaqués qui fait que les chasseurs n'ont pas adhéré au processus. Aller vers le DDR signifie mobiliser ses combattants, les cantonner et les mettre à la disposition d'une commission qui va les désarmer et les mettre dans un processus de récupération. Ce qui veut dire qu'ils seront immobilisés. Entre temps, si leurs villages sont attaqués, comment pourront-ils se défendre ? C'est cette question qui les amène à ne pas adhérer au processus. Je pense que plus la sécurité sera de retour, plus les groupes d'auto-défense seront favorables au processus de DDR. Je crois que tout dépendra du degré de stabilisation de la zone.

Comment décririez-vous la situation sécuritaire actuelle dans la région de Bandiagara ?

C'est le statu quo. Les gens sont dans l'expectative. La population est toujours apeurée, même si ces derniers temps il y a eu des démarches pour relancer un peu les initiatives de stabilisation. Mais la confiance n'est pas encore revenue. ■



Bonne fête de l'Indépendance

63 ans

22 Sep 1960 - 22 Sep 2023

INTERDICTION D'IMPORTATION DE FARINE : UN SOULAGEMENT TEMPORAIRE

L'importation de la farine de blé et des pâtes alimentaires a été suspendue jusqu'à nouvel ordre par arrêté interministériel n°2023-1960 MIC-MEF du 11 août 2023. Une décision provisoire destinée à booster les unités industrielles locales. Si la décision réjouit les acteurs de la filière, ils espèrent que la production nationale sera augmentée pour faire face aux besoins.

FATOUMATA MAGUIRAGA

Après la crise en Ukraine, ayant entraîné une augmentation spectaculaire du prix du blé, plusieurs pays ont bénéficié d'octroi de blé par la Russie. Dans ce cadre, le Mali a reçu 50 000 tonnes. Une mesure qui a permis aux autorités de demander aux meuniers de céder le sac de farine de 50 kg à 24 000 francs CFA au lieu de 27 000, voire 30 000 par moment, selon Monsieur Mamadou Lamine Haïdara, Président de la filière Pain. Si la décision est salutaire pour les distributeurs et les consommateurs, pour lesquels elle permet d'assurer le maintien des prix, elle doit être soutenue par une amélioration de la production pour faire face aux besoins. « Tous les Maliens doivent opter pour les produits locaux », estime Boubacar Yalcoué, Directeur général de MG Distribution. « Parce que les produits importés peuvent menacer des emplois ici. Or, nous avons plusieurs unités industrielles qui concernent des milliers d'emplois. Nos unités sont capables de couvrir les besoins »,



L'interdiction de l'importation de la farine est vigoureuse depuis le 11 août.

assure-t-il. Seulement, il insiste sur la qualité des produits. Si nos industries produisent des pâtes de qualité, il n'y a pas de raison que celles fabriquées ailleurs puissent leur faire concurrence.

Maîtriser les coûts Il est possible d'offrir la farine à un coût raisonnable, assure M. Haïdara. « Seulement les meuniers font de la surenchère », ajoute-t-il. Même s'ils ont du blé à un coût raisonnable. L'augmentation du prix de la farine pourrait entraîner celle du pain, c'est pourquoi l'État

intervient pour faire baisser les prix. S'il estime aussi que pour les pâtes, il faut améliorer la qualité, car toutes les unités n'en font pas une priorité. « Il faut une solution à long terme parce que cette mesure ne peut être que provisoire ».

« Il faut mettre en place les mécanismes et nous en avons les moyens », insiste-t-il, pour augmenter la production. Actuellement, le Mali ne satisfait qu'à environ 10% ses besoins en blé annuels. Chez les industriels ou dans la chaîne de distribution, la mesure, bien que provisoire, a un impact positif. « La demande n'est pas plus forte que l'offre et les usines tournent à fond », ajoute Boubacar Yalcoué. ■

EN BREF

MONNAIE ÉLECTRONIQUE : LE MALI 4ÈME DE LA ZONE UEMOA

La Zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), regroupant les pays d'Afrique de l'Ouest ayant en commun le franc CFA, compte 46 établissements de monnaie électronique (EME) agréés et répartis dans 8 pays. Le Mali occupe la 4ème place avec 5 EME, dont le plus récent est la fintech Sama Money, qui a obtenu son agrément le 1er septembre dernier. Sama Money est une fintech africaine, en partenariat avec UBA, qui opère dans le secteur du transfert d'argent et du paiement mobile et est opérationnelle depuis 2020. Moov Money, Orange Money, Wizall, Zelia sont les autres établissements agréés. Sur ce marché, Orange Money est leader avec un parc actif de 3,6 millions de personnes, selon des résultats publiés par la SONATEL en 2022. La société a néanmoins reconnu une « baisse du marché en lien avec la concurrence ». La baisse des prix chez les concurrents l'a en effet contrainte à revoir ses prix. Les établissements de monnaie électronique sont des entités morales autorisées à émettre des moyens de paiement sous forme de monnaie électronique. Leurs activités se limitent à l'émission et la distribution de monnaie. Sur les 8 pays ouest-africains disposant d'EME, la Côte d'Ivoire abrite le plus grand nombre de ces établissements, 12 au total. ■ Y.B

la société le 17 juillet dernier. Pour rappel, c'est la deuxième fois en quelques mois que Leo Lithium suspend la cotation de ses actions. La compagnie avait utilisé le même procédé entre juillet et août, avant d'annoncer la suspension de son projet d'exporter du minerai avant l'entrée en production de Goulamina l'année prochaine. ■ Y.B

Leo Lithium suspension de la cotation en bourse

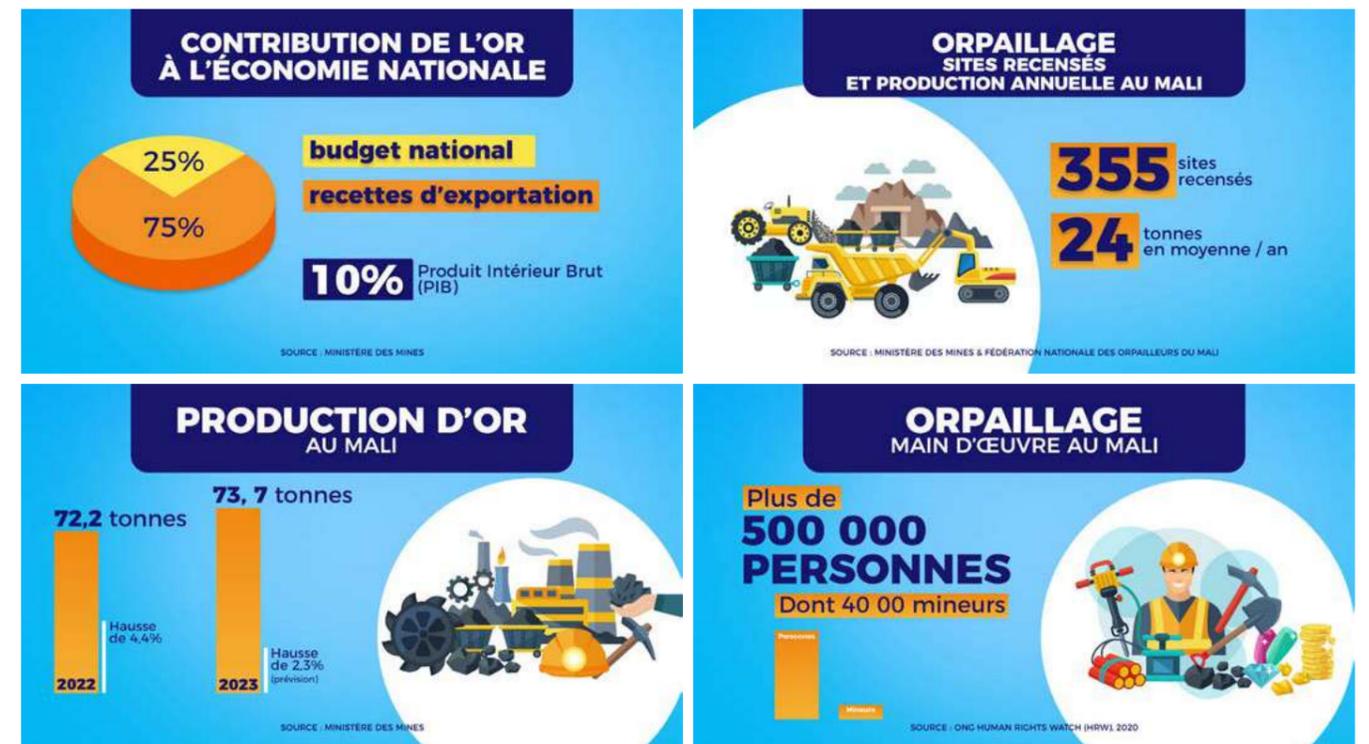
La compagnie minière australienne Leo Lithium, propriétaire et opérateur de la future mine de lithium de Goulamina au Mali, a annoncé le 19 septembre la suspension de la cotation de ses actions à la bourse australienne ASX. La société précise que cette décision a été prise dans l'attente d'un autre communiqué sur une correspondance du gouvernement malien portant sur l'application du nouveau Code minier à son projet. Ce

nouveau Code fait passer la participation de l'État et des investisseurs locaux à 35% contre un maximum de 20% pour l'État dans l'ancienne loi. Promulgué le 28 août 2023 par le Président de la Transition Assimi Goïta, ce nouveau texte a pour objectif d'accroître les revenus miniers, avec 500 milliards de francs CFA de recettes en plus attendus chaque année. Les compagnies minières souhaitent des précisions, car elles esti-

ment que leurs permis miniers sont conformes aux règles en vigueur au moment de leur octroi. Une éventuelle réponse du gouvernement à la compagnie australienne devrait permettre de lever les équivoques, espèrent des acteurs miniers. Leo Lithium avait déjà annoncé le 4 septembre avoir suspendu l'exportation du minerai à expédition directe (DSO), à la demande du gouvernement malien, dans une correspondance adressée à

SECTEUR MINIER : LES CHIFFRES À CONNAITRE

Ces infographies sont tirées de l'émission Entreprendre qui sera diffusée sur TM1 le mardi 26 septembre 2023 à 20h20. Le thème de l'émission est orpillage : à qui profite la désorganisation du secteur ?



afribone

Connexion Internet illimitée
jusqu'à 40 Mbits/s
à votre domicile

20 28 00 00

www.afribone.com

SUSPENSION DE VISAS POUR LA FRANCE : DES ÉTUDIANTS MALIENS DANS LE DÉSARROI

La France a suspendu début août la délivrance des visas pour les ressortissants du Mali, du Burkina Faso et du Niger en raison de la crise diplomatique qui sévit entre elle et ces trois pays. Cette décision impacte des étudiants maliens qui s'apprêtaient à aller poursuivre leurs études dans l'Hexagone.

MOHAMED KENOUI



Campus France Mali a stoppé ses activités depuis la décision des autorités françaises début août.

« J'avais postulé à Campus France. J'avais fait toutes les démarches et j'avais eu une acceptation. Il ne me restait plus qu'à faire la demande de visa. Mais avec la situation géopolitique tout est chamboulé », se désole un étudiant malien qui a requis l'anonymat. « Cela a commencé en août quand ils ont fermé le centre Capago (Centre de délivrance des visa français, Ndlr). Nous étions en attente de voir l'évolution de la situation. Mon rendez-vous était prévu vers fin août et j'avais pratiquement rassemblé tous mes documents. Malheureusement, il y a eu cette décision et je n'ai pas pu faire la demande », raconte-t-il, déplorant « une année de perdue » pour les étudiants en raison de la rentrée qui a déjà eu lieu en France. Selon une source à l'ambassade de France au Mali, des discussions sont en cours au sein de certains ministères français pour alléger la mesure de suspension pour

les étudiants et les artistes. Des arbitrages sont attendus, assure-t-elle.

L'AEEM s'implique Depuis le début cette situation, l'Association des élèves et étudiants du Mali (AEEM) a mené des démarches auprès des autorités françaises présentes au Mali et des maliennes pour tenter de trouver des solutions pour les étudiants maliens concernés.

L'AEEM a mené des démarches auprès des autorités françaises présentes au Mali et des autorités maliennes pour tenter de trouver des solutions pour les étudiants maliens concernés.

« Au niveau du Bureau de coordination nationale, comme démarche nous avons entrepris des demandes au niveau des autorités françaises d'ici pour voir la possibilité pour nos étudiants d'avoir accès au visa dans d'autres

pays, comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Malheureusement, nos démarches ont été vaines », explique Alfousseyni Niamassé Dissa, Secrétaire à l'Information du Bureau national de l'AEEM. À l'en croire, ne pouvant rien face à ce problème diplomatique, le Bureau s'est appesanti auprès des autorités éducatives sur les mesures à prendre pour le bien-être des étudiants maliens déjà présents sur le sol français et l'orientation des autres bénéficiaires de la Bourse d'excellence vers d'autres pays.

Appelant les autorités à tirer leçon de ce cas de figure, l'AEEM estime qu'il est temps pour le Mali d'investir massivement dans la formation sur le territoire malien. « Le fait d'envoyer des Maliens étudier à l'étranger est une bonne

chose, mais le fait aussi de créer les conditions nécessaires ici au Mali pour leur permettre d'exploiter le génie en eux ne pourrait être que bénéfique », plaide Alfousseyni Niamassé Dissa. ■

EN BREF

ARNAQUE OPEN AI : 11 PERSONNES ARRÊTÉES

L'enquête sur l'arnaque Open Ai évolue. Attrayante essentiellement par ses taux de retour sur investissements assez juteux, l'entreprise OpenAi Mali E-Commerce Général Sarl a réussi à duper en six mois plusieurs dizaines de Maliens avant de disparaître avec les économies de beaucoup de personnes en mars 2023. Selon les premières estimations recueillies tant bien que mal par le Collectif des victimes, qui essaie de réunir des témoignages dans différentes localités du Mali, ce sont près de 700 000 personnes qui ont perdu un montant de plus de 50 milliards de francs CFA dans l'escroquerie. Ces chiffres sont très difficiles à recouper et il est possible qu'ils soient surévalués. Ce collectif a porté plainte afin que les escrocs soient appréhendés et l'argent récupéré. Selon Mamadou Yassine Diallo, président du collectif, le tribunal de la commune 4 a déjà arrêté 11 personnes qui ont été placées sous mandat de dépôt. Le jugement est selon lui programmé au mois d'octobre. Le premier objectif du collectif des victimes est de récupérer leur argent. En ce sens, ils souhaitent orienter leurs dossiers, au niveau du tribunal de la commune 6 en charge de la cybercriminalité. La stratégie d'Open Ai est basée sur un montage financier frauduleux appelé la Pyramide de Ponzi, qui fait miroiter des taux de rendement très élevés à des investisseurs pour un risque très faible. L'offre, alléchante, consiste à générer des revenus pour les anciens investisseurs grâce aux apports financiers des nouveaux arrivants. En prélude au procès, ses victimes déterminées attendent aujourd'hui justice et des réponses à leurs différentes interrogations. ■

AZERBAÏDJAN - ARMÉNIE : RETOUR À LA GUERRE

Trois ans après, les tensions ne se sont pas apaisées entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Pour preuve : Bakou a lancé une opération militaire au Haut-Karabakh le 19 septembre, demandant le retrait « total et inconditionnel » de son adversaire arménien de cette région, disputée depuis des décennies avec Erevan.

BOUBACAR SIDIKI HAIDARA



L'armée azerbaidjanaise a lancé une offensive dans le haut karabakh le 19 septembre.

Selon l'AFP, dans la matinée du mardi 19 septembre la mort de 4 policiers azerbaidjanais et de 2 civils semble avoir déclenché la colère de Bakou. Les 4 policiers ont été tués dans l'explosion de leur véhicule sur une mine sur une route vers Choucha, ville du Karabakh sous contrôle azerbaidjanais et les 2 civils par une mine dans le même secteur, ont indiqué les services de sécurité azerbaidjanais dans deux communiqués.

À peine une heure après cette nouvelle, l'Azerbaïdjan a annoncé avoir lancé des « opérations antiterroristes » visant les forces armées arméniennes au Haut-Karabakh. « Dans le cadre de ces mesures, les positions des forces armées arméniennes (...) sont mises hors d'état de nuire à l'aide d'armes de haute précision sur la ligne de front et en profondeur », a indiqué le ministère azerbaidjanais de la Défense dans un communiqué. La diplomatie azerbaid-

Côte d'Ivoire Une maladie inconnue fait 7 morts

7 personnes sont mortes le 17 septembre dans un village du centre de la Côte d'Ivoire proche de Bouaké, où 59 autres ont été hospitalisées en raison d'une maladie d'origine encore inconnue, ont déclaré lundi à l'AFP des sources hospitalières et locales. « Ceux qui sont morts » ont entre 5 et 12 ans, a confirmé le chef du village de Nianganban, Emmanuel Kouamé N'Guessan. Il a rapporté « qu'une cinquantaine de personnes » étaient « au CHU de Bouaké ». Zitanick Amino Yao, la mère de la première victime, a affirmé à l'AFP avoir acheté de la bouillie qu'elle a donnée à son fils. Après une envie d'aller aux toilettes, dit-elle, « il a commencé à vomir quand je lui ai donné le médica-

ment qu'on m'a donné à l'hôpital de Djébonouan ». « Nous sommes retournés à l'hôpital et ils nous ont dit d'aller au CHU de Bouaké, c'est là-bas qu'il est mort à l'âge de 3 ans », a-t-elle raconté. Agnès Aya Konan a également perdu sa fille. Elle refuse d'accuser la vendeuse, indiquant cependant que ses enfants avaient consommé la même bouillie dimanche. En février, dans le village de Kpo-Kahankro, également proche de Bouaké, 2 personnes ont été condamnées à 5 ans de prison après une contamination au clostridium, bactérie qui a fait 16 morts selon un bilan officiel et 21 selon les villageois. ■

B.S.H

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

IRAN - ÉTATS-UNIS : ÉCHANGE DE PRISONNIERS

L'Iran et les États-Unis ont procédé lundi à un échange de prisonniers, relâchant chacun cinq détenus, selon les médias et des responsables iraniens. Cinq prisonniers américains et deux membres de leurs familles ont embarqué à bord d'un avion reliant Téhéran à la capitale qatarie Doha, a rapporté la chaîne Al Jazeera, basée au Qatar, citant un responsable américain. Par ailleurs, les médias américains ont indiqué que le Président Joe Biden avait gracié cinq Iraniens dans le cadre d'un accord d'échange de prisonniers. Lundi également, le gouverneur de la Banque centrale d'Iran, Mohammad Reza Farzin, a affirmé que les actifs iraniens précédemment gelés dans des banques de la République de Corée, d'un montant d'environ 5,94 milliards de dollars, avaient été transférés vers six comptes iraniens dans deux banques qataries. Le dégel de ces actifs est largement considéré comme faisant partie de l'accord entre Téhéran et Washington. Cependant, le ministre iranien des Affaires étrangères, Hossein Amir-Abdollahian, a démenti en août tout lien entre l'échange de prisonniers et la libération des actifs de l'Iran à l'étranger. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

BAFOULABÉ : DÉBUT DES INSCRIPTIONS DES RÉSERVISTES

Des leaders politiques du cercle de Bafoulabé, notamment ceux d'Oussoubidjagna, ont lancé une initiative pour soutenir les Forces armées et de sécurité. Selon Studio Tamani, les inscriptions ont démarré le lundi 18 septembre, en ligne, sur une plate-forme appelée « Soutien aux forces de sécurité maliennes ». Cette initiative fait suite à l'article 24 de la Constitution du Mali, qui énonce que la défense de la Patrie est un devoir pour tout citoyen. Ils ont invité les personnes âgées de 18 à 40 ans à s'inscrire en fournissant leurs coordonnées et une pièce d'identité pour être des réservistes des forces armées maliennes. Sur place, cette initiative est présentée comme un acte de patriotisme et de civisme en soutien à l'armée malienne. ■ YAYA BERTHÉ

LIGUES DES CHAMPIONS CAF, L'AS RÉAL KO

Lourdemment défait à domicile face aux Mauritaniens du FC Nouadhibou lors du deuxième tour préliminaire de la Ligue des Champions, l'AS Réal de Bamako est en passe de rejoindre la liste des clubs maliens qui ont échoué à se qualifier.

BOUBACAR SIDIKI HAIDARA



L'AS Réal de Bamako a lourdement chuté à domicile face au FC Nouadhibou de la Mauritanie.

C'est une énième désillusion pour les clubs maliens dans la course à la qualification pour la phase de groupes de la Ligue des Champions CAF. Jamais une équipe malienne n'a encore réussi à passer le cap des tours préliminaires. Le Stade malien et le Djoliba AC s'y sont souvent cassé les dents.

L'AS Réal de Bamako, champion du Mali la saison dernière, ne semble pas être en mesure de briser le plafond de verre. Les Scorpions ont lourdement chuté à domicile le 16 septembre face aux Mauritaniens du FC Nouadhibou 0-3. Une défaite, qui enterre quasiment tout espoir, surprenante mais méritée, tant la mainmise de l'équipe

mauritanienne sur le match était évidente. « C'est une défaite surprenante face à une équipe qui n'a encore aucune référence sur le continent. Nous pouvons dire que l'AS Réal est quasiment éliminé », assure Souleymane Bobo Tounkara, journaliste sportif et Directeur des publications en français de l'Agence malienne de presse et de publicité (AMAP). Un infime espoir existe encore et les Scorpions s'y accrochent, guidés par le scénario du tour précédent. Après un nul frustrant à Bamako face au Coton Sport de Garoua 0-0 le 19 août, l'AS Réal s'est imposé au retour 0-2 sur la pelouse du club camerounais alors que les analystes voyaient déjà le club éliminé. Mais le contexte est différent face aux Mauritaniens, avec un retard de 3 buts à combler. Ce match devrait donc entériner la persistance du signe indien en Ligue des Champions. Depuis l'avènement de cette compétition succédant à la Coupe des Clubs Champions en 1997, aucune équipe malienne n'a réussi à atteindre la phase de groupes. Le Stade malien a été éliminé 17 fois contre 11 pour son rival du Djoliba AC. Malgré cette situation, le Mali peut encore espérer placer un représentant dans les compétitions continentales. Le Stade Malien s'est imposé le 17 septembre 2-0 face aux Aigles noirs burundais lors du deuxième tour préliminaire de la Coupe CAF. Engagés en Coupe de la Confédération, qu'ils ont remportée en 2009, les Blancs devront confirmer le 30 septembre au Burundi. ■

Ligue des Champions Nouveau format dès 2024

L'édification de la Ligue des Champions UEFA qui a démarré ce mardi sera la dernière dans le format que l'on connaît. Dès la saison prochaine, la plus prestigieuse des compétitions européennes sera bien différente. Désormais, on aura 36 équipes qualifiées et un tirage au sort sera effectué pour déterminer 4 poules de 9 équipes. On aura donc 8 matchs par participant pour ce premier tour, mais le classement sera général, toutes les équipes étant intégrées dans un tableau de 36 formations même si elles ne s'affronteront pas toutes. La première phase aura lieu de mi-septembre à fin janvier. Les 8 premières équipes seront directement qualifiées pour les 8èmes de finale et les 12 dernières seront éliminées. Les équipes classées de la 9ème à la 24ème place disputeront un play-off de qualification. À partir des 8èmes, retour au format classique des matchs aller-retour avec une finale à match unique. À noter que des équipes d'un même pays pourront s'affronter à chaque tour. ■ B.S.H



CARTONS DE LA SEMAINE

L'ancien entraîneur du Bayern Munich **Julian Nagelsmann** va succéder à Hansi Flick au poste de sélectionneur de l'Allemagne, selon le quotidien Bild. D'après le tabloïd, les détails du contrat doivent encore être finalisés, mais le salaire mensuel de Nagelsmann avoisinerait 400 000 euros pour un contrat jusqu'à l'Euro 2024.

Le sélectionneur de la Grèce, **Dimitris Itoudis**, a quitté ses fonctions, a annoncé la Fédération hellénique de basket lundi. Sans sa star Giannis Antetokounmpo, qui avait déclaré forfait, la Grèce avait terminé à une décevante quinzième place lors du Mondial 2023 disputé entre fin août et mi-septembre.

“KORIAN, UN DESTIN AMBIGU”, LE VOYAGE LITTÉRAIRE DE BALLAN DIAKITÉ

Après un premier essai sur les politiques économiques, intitulé « Sauvegarder les intérêts nationaux en Afrique » et publié en décembre 2021 par L'Harmattan, Ballan Diakité poursuit son expérience littéraire cette fois-ci avec la parution du roman « Korian, un destin ambigu » publié chez Prostyle Éditions.

YAYA BERTHÉ



L'auteur **Ballan Diakité** vient de faire publier son tout premier roman.

Professeur dans l'enseignement supérieur et rédacteur en chef du magazine hebdomadaire l'Analyse de la semaine, ce passionné d'écriture nourrissait depuis le primaire l'ambition d'écrire un roman. Sa motivation vient du constat des réalités sociales que nous vivons tous les jours dans la société, qui sont relatives notamment au mariage, à la quête de soi, aux questions d'éducation de la jeune fille,

mais aussi aux questions philosophiques d'ordre quotidien comme la joie, la tristesse, la question du destin, l'amour, etc... Tout commence dans un village reculé du pays, en 1982. Korian est une jeune fille de 18 ans nouvellement admise au baccalauréat qui rêve de devenir avocate. Elle voit son rêve partir en fumée lorsque ses parents veulent la marier à un jeune homme riche du village contre son gré. Sur son

chemin, elle va rencontrer beaucoup de difficultés et d'adversités. Elle sera habitée par le doute, la tristesse et quelques rare fois par la joie. Le roman met l'accent sur les émotions et les angoisses que la jeune fille vivra quotidiennement dans la réalité jusqu'à l'accomplissement de ses rêves. L'auteur évoque aussi quelques conseils à tirer de son nouveau roman. « Le livre traite de plusieurs thèmes susceptibles d'intéresser aussi bien les jeunes filles que les jeunes garçons, notamment la question de l'amour, du mariage, la joie, la tristesse, les questions de familles, les choix personnels ». Les problématiques abordées dans cet ouvrage sont entre autres la complexité que nous vivons dans nos foyers en termes des rapports interpersonnels, surtout entre un enfant et ses parents, mais aussi l'amour, qui est une chose essentielle et existentielle pour chacun d'entre nous. Il y a aussi le mariage, car dans nos sociétés modernes et surtout dans la psychologie collective des jeunes d'aujourd'hui le mariage devient synonyme de l'amour, alors que « l'amour et le mariage sont deux choses totalement différentes », soutient l'auteur.

L'ouvrage de 145 pages est disponible à la vente depuis le 5 septembre. Ballan Diakité y utilise une écriture riche pour dépeindre les émotions et les dilemmes auxquels Korian est confrontée. ■

INFO PEOPLE

L'ACTEUR HUGH JACKMAN DIVORCE



Hugh Jackman et son épouse Deborah-Lee Furness (2 enfants ensemble) ont décidé de se séparer. Après 27 ans de mariage, le couple a révélé qu'il avait décidé de mettre un terme à sa relation, dans un long communiqué dans les colonnes de People. « Nous avons eu la chance de partager près de trois décennies ensemble en tant que mari et femme dans un mariage merveilleux et aimant. Notre voyage est désormais en train de changer et nous avons décidé de nous séparer pour poursuivre notre croissance individuelle ». Une étape difficile dans la vie de l'acteur australien de 54 ans qui avait rencontré son épouse sur le tournage d'une série dans les années 90.

FALLY IPUPA REMPORTE 2 AFRIMA AWARDS



Les artistes musiciens congolais Fally Ipupa, Mike Kalambay et Fabregas ont été élus meilleurs artistes de l'Afrique centrale et francophone aux Afrimma Awards 2023, le 17 septembre 2023 à Dallas, aux États-Unis d'Amérique. Fally Ipupa a raflé deux trophées. Le surnommé « Aigle » est élu Meilleur artiste francophone et Lifetime achievement pour 2023. Le pasteur Mike Kalambay, quant à lui, est plébiscité comme Meilleur artiste gospel de l'Afrique alors que Fabregas est élu Meilleur artiste masculin de l'Afrique centrale. Le Nigeria, dont la musique fait bouger le continent africain, a lui aussi raflé plusieurs trophées. Plusieurs artistes, dont Burna Boy, Asake, Wizkid et Davido ont été récompensés pour leurs performances en 2023.

Journal du Mali
l'Hebdo

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Boubacar Sidiki HAÏDARA

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Idelette BISSOU - Boubacar Sidiki
HAÏDARA - Mohamed KENOVI -
Fatoumata MAGUIRAGA

Photographie : Emmanuel B. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité
par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble
Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com

Nous sommes la banque des PME

Ici à Bamako, comme partout en Afrique, les PME imaginent, construisent et font fonctionner les villes. Les PME sont au cœur de nos économies. BANK OF AFRICA les soutient et les accompagne, partout et tout le temps.

Des produits
sur mesure

770
milliards F CFA*
de prêts disponibles

25^{**}
espaces
dédiés

sur 3 ans, pour tout le groupe
Ensemble du groupe

Offre
BUSINESS

www.boamali.com



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP

